

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 2 décembre 2020

Le 47^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 2 décembre 2020, de 10 heures à 13 heures, en visioconférence, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par Madame la Présidente de l'ASC, et approbation des minutes du précédent Comité stratégique
- Actualités du Service Civique
- Présentation du Collège des volontaires
- Présentation et approbation du plan d'action 2021
- Présentation des dispositifs de contrôle des organismes d'accueil
- Questions diverses

Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC — Madame Béatrice ANGRAND

La Présidente souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, et les remercie de leur présence. Le Comité stratégique accueille par ailleurs M. Antoine EVENNOU, directeur de cabinet de Mme Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Malgré le plaisir de retrouver l'assemblée en visioconférence, la Présidente espère que le prochain Comité stratégique officiel plénier du mois de mars pourra se tenir en présentiel. La Présidente et les membres du cabinet félicitent et remercient le Comité stratégique d'avoir su dépasser les aléas techniques, technologiques, ainsi que ceux liés au confinement, tout en faisant preuve de solidarité, d'adaptabilité, d'efficacité, de fidélité et de diligence, tout au long de cette période.

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, la Présidente formule des excuses liées à la mauvaise qualité du dernier compte rendu (coquilles, répétitions), au regard des précédentes productions. Il doit encore être retravaillé puis il sera publié sur le site Internet comme d'habitude.

Sans remarque aucune de la part des membres du comité, La Présidente propose d'aborder le point 2 de l'ordre du jour.

Actualités du Service Civique

La présidente donne la parole à Antoine EVENNOU. M. EVENNOU aborde les différents chantiers de développement du Service Civique. Il souligne que la discussion au sein du Comité stratégique avec les idées qui en surgiront doivent contribuer à la croissance du Service Civique, c'est à dire à la création des 100 000 missions supplémentaires prévues dans le plan #1jeune1solution. Il constate avec satisfaction que la dynamique est positive sur le nombre de missions réalisées malgré les confinements.

Le Service Civique est présent dans toutes les réunions ministérielles, créant une mobilisation, une conviction et un bouillonnement d'idées de la part des divers cabinets, administrations et opérateurs du service public qui doivent participer au plan de relance. Il s'agit de redynamiser ce qui existe déjà et de créer de nouvelles missions en corrélation avec cette période de crise sanitaire Un récapitulatif est en cours d'élaboration.

Deux éléments ont vu le jour depuis le dernier Comité stratégique :

1. La stratégie Tester, Alerter, Protéger n° 2 (TAP 2) qui participera à la phase de déconfinement dès le mois de janvier. Cette stratégie devra être étendue sur l'ensemble du territoire, et les jeunes en Service Civique pourraient y participer par des actions de prévention de lutte contre la COVID. Des milliers de jeunes contribueraient à la résilience de la nation, pour retrouver des moments collectifs.

2. Dans le cadre de cette dynamique, à la fois ministérielle et de lutte contre le virus, une « Charte du Service Civique dans le service public » a été rédigée en collaboration avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Un des objectifs de cette charte est d'accompagner la montée en charge, sans laisser pour compte la qualité du Service Civique. La charte sera signée par Mmes Sarah El HAÏRY et Amélie DE MONTCHALIN dans les jours qui viennent, et réaffirmera les engagements sur le cadre qualitatif du Service Civique et l'accueil des volontaires dans les services publics.

Pour conclure, M. EVENNOU renouvelle sa conviction et sa confiance sur l'utilité du Service Civique auprès de la jeune génération, une utilité qui ne peut être que renforcée en ces temps difficiles. La combinaison des deux actions citées plus haut va renforcer la montée en puissance du Service Civique, et sa qualité. Mais cela ne peut se réaliser que grâce à la coopération étroite entre le cabinet, l'Agence et tous les acteurs.

Mme la Présidente remercie M. EVENNOU, et salue M. THUILLIER. Un tour de table est ensuite organisé pour revenir sur les sujets exposés par M. EVENNOU.

Tour de table sur les sujets exposés par M. EVENNOU

Mme la Présidente revient sur la charte du Service Civique dans le secteur public qui constitue une belle avancée. Cette charte permet de partager les fondamentaux du Service Civique au sein des ministères et ses opérateurs, surtout à cette période où de nouveaux établissements publics et de nouveaux ministères conçoivent de nouvelles missions. Cet outil met les nouveaux arrivants au même niveau d'information sur l'exigence de qualité.

Elle salue l'arrivée du Collège des volontaires pour leur première participation à ce comité.

Mme TRELLU-KANE se réjouit des avancées annoncées par M. EVENNOU. D'une part, sur la présence de plus en plus importante des volontaires du Service Civique dans les ministères et les administrations, et d'autre part de la perspective de la charte qualité du Service Civique dans les services publics. Cette charte faisait partie des recommandations formulées au regard de la perspective de croissance, sachant que cette demande était partagée par la ministre, le cabinet et l'Agence. Mme TRELLU-KANE remercie les instigateurs de cette charte pour la validation de cette démarche.

Mme DEVOGE partage l'avis des intervenants sur cette dynamique émergente, que ce soit du côté des plateformes interassociatives, même si des inégalités sont présentes par endroit. Des incertitudes subsistent, liées à l'accueil des jeunes et au confinement. La dimension de rencontre physique peut être préservée par endroit, mais elle est loin d'être collective. La dynamique de fin janvier devrait permettre de consolider l'ensemble, sans oublier la dimension créative avec tout ce qu'elle entraîne comme réflexion pour « *accueillir différemment, avancer différemment* » avec les tuteurs, le tout dans un souci de sécurisation.

Il existe une vraie dimension, un vrai esprit qualitatif d'écoute et de différenciation, aussi présent dans la dimension interassociative. Cette dynamique est portée par l'adaptabilité, un des effets majeurs de l'année 2020. Aujourd'hui, il s'agit de pérenniser ce dynamisme sur le projet des 100 000, rester vigilant à ce que cette émulation ne soit pas que passagère, fruit de cette année particulière, et projeter un point de contrôle sur l'année 2022 pour installer cet élan sur la durée.

Les inégalités, les difficultés se situent quant à elles dans l'accueil, dans les missions, dans le fait que des associations n'ont pas pu accueillir des volontaires sur les missions qui sont habituellement les leurs, tout comme l'arrêt de certaines associations sur certains champs sectoriels. Les modalités de reprise en présentiel seront à construire collectivement dans les mois à venir.

Pour Mme la Présidente, maintenir le niveau d'engagement et de créativité, c'est tout l'enjeu. Pendant les confinements, le collectif a fait preuve d'une extrême adaptabilité en ajustant les missions aux différentes contraintes, ceci dans un délai très rapide. Pour citer M. EVENNOU lors de la réunion du Comité stratégique de septembre, « *la pérennisation des 100 000 est la réalisation des 100 000* ». Cette maxime doit s'inscrire comme un leitmotiv, et guider le collectif sans négliger pour autant la qualité de l'accompagnement réservé aux volontaires et des missions proposées.

Sans autre intervention des membres du conseil, Mme la Présidente passe la parole à M. KNECHT, pour un point sur la montée en charge, et la dynamique d'agrément sur la période de la rentrée. Une des bonnes nouvelles de ce jour est l'enregistrement par l'Agence de 18 000 agréments (et plus) par rapport à l'année dernière, sur la même période. Cette très belle progression est la conséquence de projets créatifs de qualité dans la vie associative et les collectivités territoriales.

M. KNECHT confirme les chiffres de Mme la Présidente et de M. EVENNOU. Cette progression de plus de 18 000 agréments au niveau national et local sur la fin d'année 2020 est le reflet d'une vraie dynamique, malgré les vicissitudes du dernier quadrimestre 2020.

Cette même dynamique se retrouve dans le cadre des recrutements, la période ayant été marquée tout au long du mois d'octobre par des recrutements de semaines à semaines, enregistrant des augmentations hebdomadaires supérieures à celles de 2019. Même si un tassement des recrutements s'est fait ressentir à l'entrée du second confinement, il est sans commune mesure à celui enregistré lors premier confinement, préservant ainsi la période automnale, forte période de recrutement. Aujourd'hui, l'embellie se poursuit avec une reprise de cette dynamique sur ces deux dernières semaines, avec des évolutions pouvant atteindre 30 % par rapport à la même semaine l'année dernière.

L'ensemble de ces résultats est l'occasion pour M. KNECHT de féliciter tous les acteurs du Service Civique pour leur implication, confirmant, comme le disait M. EVENNOU, une appétence de la société française pour le Service Civique, à la fois auprès des organismes d'accueil, et des jeunes.

M. KNECHT rappelle aussi que les recrutements se poursuivent jusqu'à la fin 2020 sur les agréments délivrés cette année. De nombreux organismes n'ont pas réalisé la totalité des postes agréés qui leur avait été accordée sur cette année. Ces organismes ont la possibilité de le faire jusqu'à la fin de cette année, sachant qu'à partir du 31 décembre les postes agréés pour 2020 ne pourront pas être reportés pour l'année 2021.

Dans l'intérêt des organismes respectifs, des projets et des volontaires, M. KNECHT souhaite que les organismes poursuivent leurs recrutements. Les agréments de postes pour l'année 2020 peuvent continuer, les objectifs globaux annuels ayant été revus à la hausse.

Pour l'année 2021, chaque organisme d'accueil a été informé du lancement de la campagne nationale le 17 novembre, tout en étant destinataire du dossier et de l'ensemble des éléments de cadrage relatifs à cette campagne d'agrément. Les premiers dossiers vont commencer à arriver avec, comme l'indiquait Mme la Présidente, des latitudes en volumes et en durées supérieures à celles des précédents exercices. Afin de répondre aux objectifs fixés, les organismes d'accueil pourront procéder à deux fois plus de recrutements qu'au cours des années précédentes, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Dans ce contexte de hausse quantitative, le respect et le contrôle des fondamentaux du Service Civique, ce qui constitue son ADN, son essence, revêtiront également une grande importance. La communauté du Service Civique n'est pas engagée dans une démarche purement « volumique » mais aussi qualitative au service des jeunes, des organismes et de la société au sens large.

Mme la Présidente remercie M. KNECHT et cède la parole à M. WASERMAN, vice-président de l'Assemblée nationale.

M. WASERMAN se réjouit de constater que l'essor du Service Civique prend forme, qualitativement et quantitativement. Cet élan confirme une pensée commune, celle d'une soif d'engagement de la jeunesse, et il incombe aux membres du Comité stratégique d'y répondre. Cette soif d'engagement et cette mobilisation sont un espoir pour la société. Trois présidents de la République successifs ont contribué à faire du Service Civique ce qu'il est aujourd'hui, et la France est un des pays où il est le plus dynamique. De façon transpartisane, il faut s'en réjouir et le partager, car le Service Civique est un fait de société et non plus une niche comme à ses débuts.

Les chiffres communiqués sont importants, et il serait tout aussi intéressant de présenter trimestriellement, ou à un autre rythme, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la croissance des 100 000. Une présentation recensant quatre ou cinq indicateurs clés, délivrés trimestriellement (comme le volume de nouvelles missions et son comparatif au regard de N-1), afin de mesurer la croissance au regard des objectifs de plus de 100 000. Le but de M. WASERMAN n'est pas de créer une « scorecard » à chaud, mais de lancer une réflexion sur un partage d'indicateurs trimestriels, afin de comparer collectivement la réalité à l'ambition du sujet. Ces indicateurs seraient tout aussi utiles pour démontrer

le déploiement de la politique publique. M. WASERMAN remercie l'ensemble du comité pour son investissement et son engagement dans l'essor du Service Civique.

Mme La Présidente remercie M. le Député, et rappelle que les 18 000 missions supplémentaires représentent une évolution de 31 % en comparaison de 2019.

Concernant la durée des missions, une autorisation existe dans le PLF pour une durée moyenne de huit mois. La semaine prochaine, le Conseil d'administration devrait autoriser Mme la Présidente à agréer plus de 191 000 postes pour 2021. Ces points chiffrés sont réalisés avec le cabinet de la secrétaire d'Etat Mme El Haïry et le cabinet du Premier ministre. Comme l'a signifié M. WASERMAN, la réussite est collective et l'écosystème du Service Civique a besoin de ces indicateurs.

M. KNECHT répond à la question relative aux chiffres. Ils sont très évolutifs, car le dispositif est au cœur de la période du pic de recrutement, sur un rythme calé sur l'année scolaire. Depuis le début de l'année, 72 000 contrats ont été saisis, auxquels s'ajouteront les contrats en cours au début de l'année 2020. Le nombre de contrats en cours actuellement est aussi très prometteur avec 44 000 jeunes en mission de Service Civique en France et à l'étranger.

Mme la Présidente précise qu'il faut aussi valoriser la trajectoire, « faire et faire savoir ».

Pour entrer dans le détail du point d'actualité du Service Civique et de l'Agence, Mme la Présidente présente les quatre éléments suivants.

1. Intermédiation

Ce sujet a été évoqué lors du Comité stratégique exceptionnel du 4 novembre. Mme la Présidente de l'Agence a donné des mandats d'intermédiation renforcée à trois grands acteurs du Service Civique — Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement et l'UNML — en leur recommandant de monter en puissance sur l'intermédiation afin de contribuer plus fortement à l'atteinte des objectifs quantitatifs, tout en respectant les fondamentaux du Service Civique. Trois axes sont importants:

- De liens renforcés et transparents avec les services déconcentrés de l'État.
- La conformité avec la stratégie du plan d'action 2021.

En partie, c'est une logique de thématique de missions, et une logique de nouveaux espaces pour le Service Civique, en particulier avec une priorité sur les collectivités territoriales. Lors du Comité stratégique de début novembre, lorsque l'intermédiation a été mentionnée ainsi que le mandat confié à ces trois grands acteurs du Service Civique, des organismes ont manifesté leurs intérêts pour faire un pas supplémentaire dans l'intermédiation. Une réunion sera organisée d'ici mi-janvier pour avancer sur ce sujet.

Toujours sur ce sujet, Mme Sarah EL HAÏRY a demandé à Mme la Présidente d'encourager, dans le cadre de l'intermédiation, des projets de partenariat entre organismes et exceptionnellement — le temps de l'urgence sanitaire jusqu'à février dans un premier temps — d'organiser des logiques de partenariats entre organismes pouvant être des organismes agréés, dans le cadre d'un développement de nouvelles missions de Service Civique.

Exemple : un organisme agréé pourrait soutenir, dans une logique de partenariat, un autre organisme agréé sur un projet sur lequel cet organisme agréé intermédié n'a pas d'agrément sur ces missions (ce qui aujourd'hui est impossible en intermédiation). Ceci pour l'aider à investir cette logique de nouvelle mission qu'il n'a pas l'habitude de traiter, et sur laquelle il n'a pas l'agrément.

Cette mesure permet de répondre, le temps de l'urgence sanitaire, aux questions évoquées au mois de septembre, par exemple sur l'implication des ESUS et des bailleurs sociaux.

2. Montée en charge dans les collectivités territoriales

En lien avec le cabinet de la secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à l'Engagement, un important travail de communication a été réalisé avec les actions suivantes.

- Des rencontres avec les associations d'élus.
- Le développement d'outils de communication spécifiques en direction des collectivités territoriales.
- L'envoi d'un message signé par Sarh EL HAÏRY aux maires et aux présidents de communautés de communes.
- La distribution de flyers expliquant aux collectivités territoriales comment entrer dans le Service Civique par le biais d'exemples de missions/bonnes pratiques.
- L'achat sur les réseaux sociaux d'une activité de marketing avec une bannière et des visuels promouvant le Service Civique adapté aux collectivités territoriales.
- L'actualisation sur le site Internet de la page consacrée aux collectivités territoriales avec une volonté pédagogique, et une liste non exhaustive de missions adaptées pour les collectivités territoriales.

3. Reportage de Cash Investigation

Mme la Présidente aborde un sujet préoccupant, à savoir la prochaine diffusion le 10 décembre d'un reportage, dans l'émission Cash Investigation, sur la manière dont parfois l'État utilise les Services Civiques chez Pôle Emploi ou au ministère de l'Intérieur (*point de vue du journaliste*).

Une discussion en interne a eu lieu pour informer les personnels concernés par cette diffusion. L'Agence est consciente que cette émission ne portera pas un regard favorable sur le Service Civique, et les reportages étant datés, cela permettra de réagir si nécessaire. En effet, depuis le tournage, beaucoup de choses se sont passées dans les deux services publics concernés. Si la polémique devenait trop forte, l'Agence publiera des contre-vérités.

4. Communauté des volontaires

La Présidente remercie M. WASERMAN pour les axes de progression pertinents formulés lors du précédent CS sur la valorisation de la communauté des volontaires. Une proposition avait été émise d'inviter les volontaires à participer à la grande collecte nationale des Banques Alimentaires qui ont eu lieu le week-end dernier. Pour des questions de délai, ce grand évènement n'a pas pu avoir lieu. Cependant, de nombreux organismes ont « mis à disposition » leurs volontaires respectifs au service de la Banque alimentaire (Croix rouge, Unis-Cité). Mme la Présidente remercie ces organismes pour leur réactivité.

Un évènement est en cours de préparation et piloté par l'Agence, en collaboration avec les différents organismes. La programmation de cet évènement aura lieu en même temps que l'entrée en Service Civique du 500 000e volontaire (courant janvier) afin de créer un moment de valorisation et de communication.

Ce chiffre symbolique servira de déclic pour le lancement du Défi photo évoqué précédemment, et dans lequel chaque volontaire enverra une photo de lui en plein accomplissement d'un geste de solidarité. Programmer ce défi au mois de janvier laissera le temps de mobiliser des influenceurs.

Mme TRELLU-KANE formule deux questions :

- Est-ce que les documents transmis aux collectivités territoriales sont accessibles sur le site ? Si ce n'est pas le cas, peuvent-ils être transmis dans le cadre de l'intermédiation ?
- Combien de contrats seront signés en 2020 ? Les différentes données chiffrées mériteraient d'être explicitées et clarifiées.

L'évènement du mois de janvier est une belle initiative, mais en plus des influenceurs, Mme TRELLU-KANE trouve tout aussi pertinent de contacter des stars du sport et de la musique pour parler à ce jeune

public, sans dénigrer pour autant la présence des ministres et députés de tout bord. Les réseaux des anciens volontaires doivent aussi être mobilisés.

Elle rebondit ensuite sur les propos de Mme DEVOGE au nom de la plateforme qui s'est réunie en préparation de ce comité, et qui anticipait le PLF 2022, avec cette inquiétude de voir que le budget Service Civique pour 2021 est identique à celui de 2020, pour un même nombre de jeunes (145 000). Ces données posent un questionnement sur le passage à huit mois. Ce passage est-il éphémère alors que le budget supplémentaire n'est que dans le budget plan de relance ?

Pour Mme TRELLU-KANE se pose alors la question des huit mois, et sa durabilité, puisqu'il n'y a pas d'augmentation budgétaire même avec un nombre équivalent de jeunes sur le PLF 2021. Sans compter la concrétisation de l'objectif des 100 000 en 2021, la continuité de la courbe de croissance en 2022. En effet, beaucoup d'associations ont ralenti leurs actions ces dernières années, et il est difficile de « relancer la machine ». La situation actuelle est complexe, et avoir un minimum de visibilité dans la poursuite de croissance sur 2022 est très important. Cela demandera une augmentation importante au PLF 2022, hors plan de relance. Les personnels se demandent comment réussir à intégrer dans le budget Service Civique, l'augmentation qui a été faite en 2021 ; ce sujet commence à les inquiéter.

Mme la Présidente confirme l'actualisation sur le site Internet des documents sur les collectivités territoriales. Elle remercie Unis-Cité pour la transmission des exemples de leurs actions, des actions intéressantes et inspirantes. Concernant l'évènement commun, les propositions commencent à affluer, le concept du tandem est à développer, en sachant que le soutien institutionnel et politique est nécessaire. Tout tandem d'influenceurs et de stars est le bienvenu.

Quant à la montée en charge et sa déclinaison dans le budget, une partie est financée par le PLF (pour le moment), et l'autre partie par le plan de relance, afin que tout cela soit agrégé dans les PLF à venir. « La pérennisation des 100 000, c'est la réalisation des 100 000 » (A. EVENNOU).

M. EVENNOU rappelle que le PLF 2021 n'a toujours pas été voté ; il est donc difficile d'aborder le PLF 2022. Plus l'utilité du Service Civique sera démontrée, plus le collectif montrera sa capacité à atteindre les 100 000 missions et plus l'attente des organismes d'accueil, comme des jeunes, augmentera en visibilité, et installera la légitimité du Service Civique. La mobilisation ne doit pas faiblir. Les discussions budgétaires commenceront en mars, en fonction des premiers résultats obtenus.

Mme la Présidente revient sur la peur du « Stop and Go ». Les associations se demandent comment s'organiser pour accueillir les volontaires, si ensuite tout doit être stoppé dans un an ou dix-huit mois. Aujourd'hui, il faut réussir à les convaincre de la nécessité de développer le Service. Même si certaines inquiétudes sont compréhensibles, l'esprit doit rester collectif entre les grands acteurs du Service Civique : l'Agence, les services déconcentrés de l'État, les cabinets ministériels très investis afin d'expliquer la logique de transformation à venir.

M. BERTHIER précise que pour les organismes agréés nationalement pour accompagner de plus petites structures, un modèle de convention est à la disposition de ces organismes. Le processus se fait en interne dans le réseau, et auprès d'autres partenaires des réseaux des missions locales. De plus, M. BERTHIER trouve l'idée de mobiliser des rappers, des influenceurs, très intéressante, ainsi que celle de rassembler des jeunes qui ont un parcours d'excellence à travers leur implication dans le Service Civique, ceci au regard de sa propre expérience d'ancien volontaire du Service Civique et des bénéfices qu'il en a retirés.

Les anciens sont en effet des modèles, témoigne Mme la Présidente. Leurs parcours peuvent être source d'inspiration pour les jeunes, et les inciter à rejoindre le Service Civique. C'est pour cette raison que l'animation d'un réseau de volontaires actuels et anciens se positionne comme une des priorités du plan d'action à venir. Quant à l'existence d'une association des anciens, ce sujet reste une préoccupation partagée avec l'Institut de l'Engagement. Cette problématique fait partie des sujets qui seront traités sur 2021.

Mme WURTZ confirme que la question des alumni sera un des sujets qui pourra être abordés lors de l'opération sur les 500 000 volontaires. À cette occasion, l'animation des anciens volontaires et la création de cette communauté pourront être lancées.

Pour la Présidente, cette création doit se faire en jonction avec les associations d'anciens qui existent déjà par organisme. La date exacte pour l'évènement Défi photo sera communiquée d'ici la fin du mois,

et une réunion sera dédiée à ce sujet pour que l'Agence et les membres du Comité stratégique soient prêts à la fin du mois de janvier.

M. BERTHIER souhaite connaître la date d'ouverture des candidatures au Collège des volontaires pour 2020. Cette question fait l'objet du point 3 de l'ordre du jour.

Présentation du Collège des volontaires

Les prochaines candidatures auront lieu à la rentrée 2021 (septembre), pour une première participation au Comité stratégique de décembre 2021.

Avant de donner la parole au Collège des volontaires, la Présidente rappelle la procédure de constitution du collège. À l'instar de l'année dernière, dans un grand souci de représentativité (géographique, socio-culturelle, thématiques de missions), l'Agence a reçu plus de quarante candidatures, un bilan en deçà des 120 candidatures de l'année précédente. Cette baisse est le résultat de la situation sanitaire, entre autres, mais ne nuit en rien à la qualité et la diversité des candidatures.

- 10 régions différentes sont représentées, dont Mayotte (l'international n'est pas représenté en l'absence de candidatures).
- Un jeune volontaire du collège est membre du réseau ERASMUS
- Un niveau d'études compris entre infra-bac et études supérieures
- Les structures représentées sont des associations, il n'y a pas de services de l'État, mais un établissement public en la présence de Pôle Emploi et une collectivité territoriale.
- Sur les neuf thématiques qui concourent au Service Civique, sept sont représentées. Il manque *Mémoire et Citoyenneté* et *Intervention d'urgence en cas de crise*.

Interruption de 1 : 03 : 05 à 1 : 03 : 16.

La Présidente rappelle qu'il est souvent mentionné dans le Comité stratégique, qu'entendre la voix des jeunes est une priorité, que le Service Civique se doit d'être une politique publique construite avec les jeunes. Les recommandations formulées dans la consultation citoyenne l'année dernière vont d'ailleurs fortement dans ce sens.

Madame la Présidente se réjouit d'accueillir le Collège des volontaires et ouvre les présentations.

Présentation des membres du Collège des volontaires

Flavie DESCAT, 18 ans, membre d'Unis-Cité de Nantes, dans l'équipe du numérique et des démarches administratives. En situation de handicap (surdité), Flavie a décidé de s'engager au Collège des volontaires pour promouvoir le Service Civique.

Lucie BAHU, 20 ans, réside à Vitré (Ille-et-Vilaine). Elle effectue sa mission de Service Civique à l'agence de Pôle Emploi. Sa fonction principale est d'apporter son aide aux demandeurs dans l'utilisation des outils numériques. Sa participation au Collège des volontaires a pour but de « *porter sa parole à une plus grande échelle* » auprès des jeunes qui ne connaissent pas le Service Civique.

Nicolas DA SILVA, 25 ans, réalise son volontariat au sein de l'association La cravate Solidaire, où il anime les ateliers. Il a décidé de rejoindre le Collège des volontaires, car le Service Civique a vocation à être mieux connu des jeunes.

Fethi BOUADI, 25 ans, est en mission au sein de l'association *Parle avec Elles* à Toulouse. Sa mission est de gérer la communication de la structure et d'accompagner les habitants sur des besoins digitaux (dossiers administratifs). Il a choisi le Service Civique pour valoriser son expérience.

(L'association Parle avec Elles est une association intermédiée par la Ligue de l'Enseignement)

Sarah-Lou GAMEL, 24 ans, effectue son Service Civique à Aurillac au sein d'Unis-Cité Cantal. Sa mission est d'animer des ciné-débats dans les lycées pour sensibiliser les élèves à la question de la citoyenneté, à travers un cinéma engagé. Son accord avec les valeurs du Service Civique l'a poussé à s'engager dans le Collège des volontaires afin de participer à son évolution et son amélioration dans le temps.

Clarisse LHERMET, 18 ans, titulaire du bac ST2S avait pour objectif de devenir auxiliaire-puéricultrice. Comme l'année de son inscription, le concours a été annulé, Clarisse a décidé de s'inscrire en Service Civique pour effectuer une mission dans le domaine de la petite enfance. Elle travaille dans une école primaire à Saint-Étienne, en contrat avec la mairie de Villard (collectivité territoriale) afin d'acquérir l'expérience qui l'aidera à préparer son prochain concours. Son inscription au Collège des volontaires a pour but d'élargir la visibilité du Service Civique.

Éloïse MEUNIER, 21 ans, fait son Service Civique au sein d'Erasmus Student Network à Besançon. Cette association s'occupe de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux. Ancienne étudiante Erasmus, Éloïse a souhaité partager son expérience par le biais du Service Civique. Elle a intégré le Collège des volontaires pour connaître l'envers du décor (organisation), et participer au rayonnement du Service Civique.

Wilfried SYMPHOR, 22 ans, effectue son Service Civique à ANPAA 33, une association d'addictologie et alcoologie à Bordeaux. Son rôle est de faire de la prévention auprès des jeunes et des moins jeunes pour prévenir des risques de la consommation d'alcool et autres substances. Il s'occupe aussi de la partie soins des usagers dans les centres de soin des locaux de l'ANPAA. Sa participation au Collège des volontaires est animée par une envie de s'investir davantage pendant cette année de Service Civique, et de promouvoir le Service Civique auprès des jeunes.

Angel GIROIRE, 20 ans (janvier 2021), effectue son Service Civique auprès du Comité de la Vienne du tennis de table à Poitiers depuis le 1^{er} octobre. Militaire il y a peu, en tant que sous-officier de l'armée de terre, un accident en service l'a renvoyé à la vie civile. Son inscription au Service Civique fait suite à cette offre du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne. Sa candidature pour le Collège des volontaires a pour but de participer à la promotion du Service Civique.

Élise SEVELIN, 20 ans, accomplit son Service Civique à l'UFCV de Dury. L'UFCV s'occupe des formations BAFA, de l'animation territoriale, de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et des adultes, des vacances adaptées pour les personnes à déficience mentale. Son engagement dans cette association est « *le fruit du hasard* », après l'abandon de ses études. Son rôle au sein de l'UFCV est de participer à la réduction de l'impact environnemental en trouvant des solutions, et des alternatives écologiques au sein de leurs locaux et de leurs animations. Son adhésion au Collège des volontaires a été initiée par le référent du Service Civique des Hauts-de-France qui a remarqué son engagement. Élise souhaite apporter sa pierre à l'édifice du Service Civique, et le valoriser davantage auprès des futurs volontaires.

Mme la Présidente remercie Mlle SEVELIN d'avoir mentionné le référent Service Civique des Hauts-de-France. Les services déconcentrés de l'État jouent un rôle important dans la proximité avec les organismes d'accueil et les volontaires. La direction régionale des Hauts-de-France est membre du Comité stratégique.

Mlle Fairouse MARI, de MAYOTTE n'a pu se présenter en raison d'un problème de connexion.

Mlle SEVELIN s'adresse au comité au nom des membres du Collège des volontaires. Le Collège des volontaires est composé de jeunes venant d'horizons, de régions et d'univers très différents. Cette diversité est une force tournée vers une même volonté d'être utiles au nom de leur engagement au sein du Comité, en mettant en valeur le Service Civique, tout en lui apportant plus de visibilité. Cette visibilité doit être promue dès l'adolescence, au collège et au lycée. Le Collège des volontaires a la conviction que le Service Civique peut se positionner comme un outil d'attente et de réflexion productif à la sortie du lycée, mais aussi un moyen pour les jeunes de confirmer ou d'infirmer leurs choix de carrière. Le Collège des volontaires propose les idées suivantes dans le cadre du développement du Service Civique.

- Aller à la rencontre des jeunes dans les collèges et les lycées par le biais d'ambassadeurs régionaux qui partageront leurs expériences, et l'utilité du Service Civique.
- Renforcer de façon systématique la mise en valeur du Service Civique auprès d'associations, d'organismes, de structures œuvrant dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.
- Apporter plus de visibilité aux structures d'accueil pour encourager d'autres structures d'accueil à engager des volontaires du Service Civique, et ainsi développer le réseau.
- Travailler sur la notion d'éco-citoyenneté, car être citoyen aujourd'hui passe par l'écologie, c'est le devoir de chacune et chacun.

M. SYMPHOR enchaîne sur les propos de Mlle SEVELIN en citant les axes de progression visant à la valorisation du Service Civique.

- Se rapprocher des jeunes issus des minorités ou de la ruralité, pour permettre à ces jeunes en situation de décrochage, de rupture, de précarité de se voir offrir des opportunités.
- Diffuser les bonnes informations pour que ces jeunes se sentent concernés par le Service Civique tout en leur permettant de rebondir et de trouver du sens.
- S'adresser aux jeunes étrangers internationaux en élaborant une communication spécifique pour les faire bénéficier d'une année supplémentaire qui sera bénéfique à leur parcours d'intégration et à l'apprentissage de la langue.
- Un projet est en cours de réflexion à destination des collégiens, et qui permettrait de promouvoir le Service Civique « *par les jeunes, pour les jeunes* » grâce à des rencontres sous forme de stages, de parrainages, de journées de rencontre. Ce dispositif se ferait sous forme de binôme composé d'un étudiant (collégien ou lycéen) et d'un volontaire du Service Civique, avec son regard terrain. Ce dispositif procurera un sentiment de satisfaction pour le volontaire qui aurait l'occasion de montrer son quotidien dans le cadre de sa mission.

La Présidente félicite le binôme pour sa présentation, et se réjouit de l'implication immédiate et réfléchie du Collège des volontaires, tout en incluant sa collaboratrice Maëva BOITEL, référente en charge de l'animation du Collège en lien avec Mme la Présidente.

M. BERTHELOT souhaite savoir comment se déroulent les relations entre l'Agence de Service Civique, ou les services déconcentrés de l'État et l'Éducation nationale.

D'après la Présidente, aujourd'hui, la présence du Service Civique au sein de l'Éducation nationale, que ce soit dans l'enseignement général, technologique ou professionnel, n'est pas systématique. Certaines académies profitent des Semaines de l'engagement au collège et au lycée pour présenter le Service Civique et le promouvoir. D'autres écoles ou académies s'appuient sur les jeunes en Service Civique œuvrant dans l'Éducation nationale, en leur demandant d'être les ambassadeurs du Service Civique, et de le faire connaître aux élèves. Il n'y a pas de systématisation, malgré les diverses tentatives auprès du ministre, en collaboration avec la DGESCO, pour tenter de systématiser cet aspect. La systématisation du Service Civique doit être positionnée comme un enjeu collectif pour l'avenir. Les Semaines de l'engagement, bien ancrées dans les établissements scolaires, paraissent l'opportunité la plus appropriée. Par ailleurs, Mme Sarah El HAÏRY était présente à la rentrée, en compagnie de Mme la Présidente, au collège Matisse dans le 20^e arrondissement dans le cadre de la semaine de l'engagement, où un focus était porté sur le Service Civique.

Mlle SEVELIN explique qu'avant d'effectuer sa JAPD, elle n'avait jamais entendu parler du Service Civique, même si pendant cette journée, les participants reçoivent un afflux important d'informations. D'après Mlle SEVELIN, c'est par le bouche-à-oreille que se développe le Service Civique, plutôt que par une information organisationnelle. Afin de développer le Service Civique et le mettre en valeur, il faut le rattacher à des organismes ayant « pignon sur rue » et à l'Éducation nationale pour contribuer à son développement. Sans oublier, la formation des plus jeunes dès le collège, à l'utilité du Service Civique afin de le faire entrer dans les esprits et l'enraciner dans notre société.

La Présidente rebondit sur ces propos en expliquant que de nombreuses associations, politiques publiques, causes ont le souhait d'exister au sein de l'Éducation nationale afin de toucher le maximum de jeunes. Cet afflux d'intervenants rend les choses difficiles pour le Service Civique. Pour autant, cela doit rester un objectif prioritaire pour 2021.

Mlle DESCAT fait part de sa difficulté à trouver un logement lors de son installation à Nantes dans le cadre de son Service Civique. Beaucoup de propriétaires ont refusé son dossier par méconnaissance de son statut de volontaire du Service Civique. Il est donc tout aussi important de promouvoir aussi bien le Service Civique que le statut de volontaire du Service Civique.

Mme LAVILLE, de France Volontaires, rappelle que son organisation avait soutenu l'idée que le Collège de volontaires s'approprie un projet en propre dont il faudra dresser une ligne d'action au moins pour cette année.

La Présidente confirme que ce projet est en cours, que cette réflexion est actée, et souligne l'importance de cette démarche pour responsabiliser les volontaires du Collège, et reconnaître leur existence au sein du Comité stratégique.

Mlle SEVELIN confirme que lors de la réunion de préparation de la veille, il a été demandé au Collège de monter un projet. Cette initiative a été validée à l'unanimité par le Collège de volontaires, avec comme lignes directrices de ce projet, l'augmentation de la visibilité et la valorisation du Service Civique.

Mme TRELLU-KANE remercie les volontaires du Collège pour leur implication et leur motivation qui sont une source d'inspiration. Elle propose au Collège, dans la limite de leur disponibilité, d'apporter son aide pour « *creuser cette histoire d'anciens volontaires* » ; toutes les idées et propositions seront les bienvenus.

Mlle BAHU témoigne que le sujet a déjà été abordé entre les membres du Conseil qui aimerait créer un réseau sur la base des réseaux d'anciens élèves déjà existants, avec une page LinkedIn par exemple. Le sujet est important, et le Conseil souhaite travailler sur ce projet.

Mme de MAZANCOURT propose au Collège des volontaires de travailler sur ce projet, et d'échanger avec Mathieu Schenk chargé de l'animation des anciens lauréats de l'Institut de l'Engagement. Cependant, elle prévient que cette tâche sera ardue, et conseille aux volontaires de prendre contact avec Matthieu Schenk qui leur fera un point de ce qui a été fait avec les lauréats, qui eux pourront s'impliquer directement en tant que relais d'animation dans ce réseau des anciens.

Mme TRELLU-KANE, ajoute qu'Unis-Cité a référencé 30 000 anciens volontaires, que certains d'entre eux ont essayé de mettre des réseaux en place, mais sans succès. Elle propose au Collège de le mettre en lien avec certains anciens qui réfléchissent régulièrement à la création de ce réseau.

La Présidente rappelle que la concrétisation et l'animation de cette communauté d'anciens sont un vrai objectif de l'Agence.

Pour Mlle SEVELIN, la création d'une association structurée, officielle et nationale — voire internationale puisque le Service Civique à un échelon international — est nécessaire pour donner une visibilité et un but au Service Civique. Pour pérenniser cette association, les associations d'élèves pourraient servir de modèle avec des représentants, un bureau, des élections, mais dans l'objectif de référencer d'anciens volontaires du Service Civique.

La Présidente acquiesce à la proposition de Mlle SEVELIN. Au-delà de l'animation de la structure, il est nécessaire de se poser la bonne question : « *Qu'est-ce que peut apporter ce réseau d'anciens volontaires ?* ». Il apportera du réseautage, des offres d'emploi, de stages, une dimension d'utilité, voire un utilitarisme positif à l'instar des associations d'anciens élèves de HEC ou polytechnique.

Mme SCHMIDT valide les propos de Mme la Présidente en faisant un parallèle avec l'expérience de l'OFAJ, où l'enthousiasme du début fait souvent place à un décrochage, à mesure où le volontariat s'éloigne. Il faut chaque fois dynamiser cette démarche avec de nouvelles actions pour impulser un nouvel élan.

La Présidente remercie les participants pour l'ensemble de leurs réflexions pertinentes, et propose au Collège de volontaires de continuer à avancer. Fin janvier, une réunion « *ad hoc* » pourrait être organisée.

Présentation et approbation du plan d'action 2021

Un document a été adressé à l'ensemble des membres du Comité stratégique présentant les résultats des discussions des derniers mois. La Présidente s'excuse d'une erreur faite concernant le montant du budget : « *L'ensemble du budget a été inscrit sur le plan de relance des années à venir, alors que l'Agence voulait faire figurer le budget 2021, c'est-à-dire 868 millions d'euros.* »

Le document de base, étudié en amont du groupe de travail dédié, a été réorganisé avec une introduction et des sous-chapitres pour que la stratégie et les orientations apparaissent plus clairement, ainsi que les axes suivants.

- La question importante des volontaires à l'international, inexistante dans le projet initial, est maintenant clarifiée et exposée. Le nombre de jeunes à l'international devra augmenter proportionnellement à la montée en charge des 100 000 jeunes jusqu'à 2021.
- Mise en valeur de la question du binôme.
- Proposition d'un questionnaire en début de mission à tous les jeunes entrant grâce à un agrément collectif.
- Mise en valeur de l'animation de la communauté des volontaires, de la création d'ambassadeurs du Service Civique et de la question des anciens.
- Mise en avant des orientations et des actions liées à la valorisation des services civiques au collège, mais aussi dans le cadre du SNU.
- Renouvellement dans ce document de la question d'une meilleure jonction entre les agréments nationaux et les agréments locaux. ; expérimentation sur un territoire.
- Promotion du sujet des publics prioritaires (mentionnés par le Collège des volontaires), de la ruralité, des publics éloignés.
- Augmentation de la participation des jeunes, notamment avec le Service Civique d'initiative.
- Valorisation du Service Civique par la société, notamment le lien avec le monde du travail.

Ce document est composé d'actions et d'axes d'orientation que chacun s'engage à mettre en place tout au long de l'année prochaine. Ce plan d'action sera présenté au Conseil d'administration de l'Agence du Service Civique pour approbation.

M. SOUYRIS souhaite quelques précisions sur des points d'incompréhension.

- La proportion des missions conduites en 2021 et qui sont concernées par les appels à projets.
- Concernant les conventions d'objectifs pluriannuels, M. SOUYRIS aimerait davantage d'explications.
- « *Participation des volontaires aux situations d'urgence et la clause insérée dans leurs contrats* » : Est-ce une clause automatique au contrat, ou est-ce que le volontaire peut cocher *oui ou non* à cette clause et signer son contrat ?

Concernant les appels à projets, ils résultent des travaux en cours. Pour M. KNECHT, l'idée est de développer des appels à projets ou à manifestation d'intérêt, sur des thématiques de Service Civique

prioritaires et nouvelles au cours des prochains mois. C'est un principe d'action assez nouveau pour l'Agence du Service Civique.

À l'inverse d'opérateurs de l'État qui fonctionnent par appel à projets, l'Agence du Service Civique fonctionne différemment, par agrément des projets proposés par l'ensemble des organismes éligibles et ensuite délivrés par l'Agence de Service Civique. L'Agence cherche à se positionner dans une démarche innovante qui consiste, sur des thématiques particulières, à obtenir des appels à projets peut-être multipartenariaux, pour permettre de développer de nouveaux projets, surtout de nouveaux espaces de développement du Service Civique.

Sur les objectifs pluriannuels, cela part d'une idée précédemment discutée. Certains organismes de grande taille — accueillant beaucoup de volontaires dans leurs discussions annuelles sur les postes agréés et pluriannuels dans le cadre des agréments triennaux — se doivent d'introduire dans ces échanges ce calage de projets et de montant de poste, avec une démarche pluriannuelle sur l'atteinte des objectifs qui sont fixés :

- Recrutement en Service Civique.
- Recrutement de jeunes en situation de handicap.
- Jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville, de la ruralité.

Ces grands agréments présentent une surface de nombre de volontaires qui permet d'appliquer ces objectifs de manière intelligente, progressive et d'enrichir le dialogue avec les grands organismes sur des objectifs d'accueil.

Concernant « la clause en cas de situation d'urgence », cela résulte des travaux réalisés entre l'Agence et sa tutelle sur la base des recommandations formulées par le Comité stratégique pendant le premier confinement. Le point avait été présenté par Mme Hel-Thelier au CS de septembre. Cette évolution apparaît comme une des réponses à cette année 2020 sur la possibilité d'introduire dans les contrats de Service Civique une clause qui pourrait prévoir, de manière systématique (ou non) la capacité en cas de crise sanitaire (constatée par le gouvernement ou les autorités préfectorales) que le jeune volontaire puisse, dans ce cas, être mis à disposition de manière fluide, auprès de partenaires en charge de répondre à un besoin social identifié comme très urgent. C'est une des évolutions du contrat type de Service Civique sur lequel l'Agence travaille.

La Présidente rappelle que la clause existerait dans tous les contrats, mais l'activation ne se ferait qu'avec l'accord du volontaire. La finalité de cette clause est de générer une réelle réactivité en cas de crise comme celle traversée actuellement.

Sur le contrat pluriannuel avec convention d'objectifs, Mme la Présidente rappelle que cela fait partie du travail sur les critères d'agrément réalisés au sein du Comité stratégique.

M. BODDAERT resitue l'accentuation du Service Civique dans une logique de parcours. Il insiste sur le fait que le Service Civique est une opportunité pour les jeunes par le biais de la découverte d'un champ ou d'un milieu professionnel, faisant de ce dispositif un outil pour les jeunes, pour déterminer leur futur. Le Service Civique doit être « gagnant-gagnant » : gagnant pour le volontaire et gagnant pour la structure d'accueil. Il ne faut pas oublier que le jeune s'engage dans le Service Civique pour développer un projet professionnel à terme ou un projet d'insertion sociale.

Pour ce qui touche de la relation du Service National Universel et du Service Civique, le jeune engagé sur le Service National Universel peut s'investir à terme sur différents dispositifs comme le Service Civique et la réserve civique. Il est donc logique de mettre en exergue l'ensemble des dispositifs en matière d'engagement.

En troisième point, M. BODDAERT insiste sur la notion de binôme. Si le principe de binôme s'installe dans la durée, outre le fait de doubler les statistiques, il générerait une interaction entre un jeune qualifié et un jeune qui l'est moins. Cette émulation entre ces deux jeunes constitue un « *petit plus* » et permet à l'un d'être « *boosté* » par l'autre, et pas exclusivement par le tuteur. Tous les enseignements et témoignages disponibles devraient être mis en avant dans le cadre de la communication envisagée sur le thème du 500 000e jeune volontaire.

Autre point sensible relatif aux indicateurs. M. BODDAERT demande à ce qu'il y ait une meilleure compréhension des statistiques (stock, évolution...), et des champs d'activité en référence avec les missions. Il serait nécessaire de revoir et d'explicitier la représentation de ces champs, qui à l'heure actuelle sont flous pour M. BODDAERT.

La Présidente reprend les trois interventions, avec une incise sur le projet professionnel. D'une part, le Service Civique a été créé pour susciter l'engagement des jeunes, et d'autre part la réalité montre que le Service Civique se positionne comme un levier d'insertion, de découverte ou d'approfondissement de l'orientation des volontaires. L'objectif, tel qu'il figure dans les textes, n'est pas professionnel. Relier le Service Civique à une préparation à la vie professionnelle serait maladroit, tout en l'éloignant de l'objectif initial. Même si la réalité montre que c'est souvent le cas, ce qui fait que la préparation au projet d'avenir est importante.

M. DIDI soumet les questions suivantes :

- Est-ce que les volontaires de l'ancien Collège des volontaires ont été impliqués dans la construction du plan d'action 2021 ? Si oui, comment s'est déroulée cette implication ?
- Est-ce qu'il serait envisageable pour 2021 d'effectuer une étude d'impact du Service Civique sur l'engagement des jeunes, et sur la poursuite de leur engagement à l'issue de leur Service Civique ?
- Sur la problématique du logement cité plus haut, il est nécessaire que le statut des jeunes volontaires soit reconnu. Du point de vue du contexte actuel et de la précarité, quelles sont les mesures prévues pour éviter que les jeunes se retrouvent au-dessous du seuil de pauvreté ?
- Dans ce cadre, est-ce qu'une revalorisation est envisagée dans le cadre de l'année 2021 ?

Mme BUSSON remercie M. DIDI pour la pertinence de ces questions en lien avec son intervention, précédemment présentée en septembre et dans les groupes. Un point n'a pas été abordé et porte sur le besoin des volontaires, et les aspects financiers et pratiques. Ce sujet revient à s'attaquer à des chantiers qui peuvent constituer des évolutions législatives et réglementaires. Beaucoup de jeunes ont exprimé leurs difficultés, pas seulement sur la question du logement et une reconnaissance de statut, mais aussi sur une question de niveau financier, et la question des prestations à servir aux jeunes et leur fiscalité. Ce point manque et devra constituer un vrai chantier à privilégier en 2021, avec le risque d'entraîner des évolutions réglementaires et législatives.

La Présidente souligne qu'un des grands objectifs du plan d'action 2021 est de « répondre aux attentes et besoins des jeunes » ; il se peut en effet que des évolutions réglementaires soient nécessaires. Quant à l'implication des anciens membres du Collège des volontaires, au moment de leur départ ils ont listé les demandes suivantes :

- Qu'un projet soit confié au nouveau Collège, ce qui a été réalisé.
- La nécessité de réaliser un travail sur l'accompagnement du statut des volontaires.
- Le respect des droits des volontaires sur le transport, les réductions devront être prioritaires sur les chantiers.
- Le Service Civique doit prendre en compte les attentes des jeunes, se positionner en tant que politique publique « par les jeunes pour les jeunes ». Ce point est repris par le Collège actuel.

M. KNECHT précise que les travaux menés notamment avec l'ex-STIF ont bien avancé, entre autres ceux visant à faire reconnaître les droits des volontaires en matière de transport et d'accès au Pass Navigo avec un statut équivalent à celui des étudiants en Île-de-France. Ces travaux ont connu une nette évolution avec Ile-de-France Mobilités avec cependant un relatif coup d'arrêt pendant la période du confinement, et la repriorisation de ces sujets par l'organisme. L'Agence du Service Civique compte mener ce projet à bien d'ici la fin de l'année, ou pour le premier semestre prochain. C'est un axe fort, en matière d'attractivité et de missions de Service Civique en Île-de-France, et notamment intra-muros à Paris.

Par ailleurs, une étude globale (mais non exhaustive) a été menée sur l'ensemble des droits en matière de transport, et d'autres droits sur le territoire national, faisant apparaître des politiques régionales assez diversifiées. Ces travaux d'analyse, de stimulation et d'échanges vont continuer avec des acteurs externes. Ces priorités, partagées par tous, sont inscrites dans le plan d'action. L'Agence n'est pas totalement décisionnaire sur ces sujets, ce qui rejoint le sujet des droits attachés au Service Civique comme le niveau d'indemnisation. Elle peut porter une parole forte, analyser, alerter les pouvoirs publics, les opérateurs, les établissements, mais il n'est pas évident de les intégrer, en tant que tel, dans le plan d'action 2021. Cette action de portage et d'échange peut être intégrée, mais en tant qu'opérateur de l'État, l'Agence peut difficilement s'engager sur des sujets aussi lourds et coûteux, relevant d'une politique nationale d'un autre niveau que le sien.

Au sujet du droit des volontaires pour les transports, Mme la Présidente rappelle que ce sujet dépend des régions. Certaines sont frileuses, comme les négociations menées avec Île-de-France Mobilités (ex-STIF) : les négociations étaient sur le point d'aboutir, mais le projet a été dépriorisé par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité.

Il en est de même à la Réunion où Madame la Présidente a été alertée par les jeunes qu'ils n'avaient pas droit aux réductions dans les transports. Elle en a discuté avec la vice-présidente de Région afin que ce sujet soit traité en priorité.

L'Agence essaie de faire figurer dans un plan d'action ce qui dépend de son autorité, du Comité stratégique et de l'écosystème du Service Civique. L'Agence ne peut pas s'engager dans une logique de résultats, sur l'ensemble des sujets quand les responsabilités sont si partagées.

M. THUILLIER rebondit sur les faits évoqués par M. DIDI au sujet du Pass Navigo, et poursuit sur les travaux mentionnés par M. KNECHT sur l'opérateur en question, le sujet étant parfaitement identifié au cabinet.

Le cabinet de Valérie PÉCRESSÉ a été contacté afin de faire avancer le sujet, car ce genre d'avantage est à considérer comme dû. Ce thème est un vrai sujet de mise en œuvre, il est nécessaire de faire passer les messages pour que les choses aillent plus vite. Par ailleurs, les régions ont un rôle de chef de file sur la politique de jeunesse, et le travail s'effectue sur le recensement de l'ensemble des dispositifs que chacune d'entre elles peut mettre en œuvre pour soutenir sur son territoire le Service Civique (pass transport, accompagnement d'une structure d'accueil de jeunes en Service Civique...). Ce travail doit être réalisé en commun, et peut aller au-delà du seul cabinet de la ministre et de l'Agence, de l'ensemble des acteurs du Service Civique qui se positionnent comme de bons relais auprès des interlocuteurs régionaux. Ceux-ci ont un rôle d'accompagnement très précieux, puisque l'aide matérielle qu'ils peuvent apporter est concrètement perçue par les jeunes bénéficiaires en Service Civique.

Pour revenir sur le sujet de l'indemnité et d'éventuels travaux législatifs, M. THUILLIER souligne que le calendrier législatif et parlementaire est chargé sur l'année à venir. Cependant, les pistes de travail avec les régions sont aussi un moyen d'améliorer matériellement et logistiquement le quotidien des jeunes en Service Civique. M. THUILLIER suggère de commencer à travailler sur tous les potentiels d'amélioration existants dans un cadre déjà en place, tout en les identifiant collectivement, avant d'aborder des débats, qui représentent une échéance pour le moment trop lointaine.

M. THUILLIER remercie les membres du Collège des volontaires pour leurs interventions, et cette démonstration d'un engagement de nature à revivifier et redonner l'envie d'avancer. Pour répondre aux volontaires qui regrettaient de ne pas avoir été informés plus tôt de l'existence du Service Civique, l'Agence est aujourd'hui dans une phase de préfiguration, mais à terme le service national universel aura vocation à sensibiliser tous les jeunes aux dispositifs d'engagement qui leur sont ouverts. Parmi ces dispositifs, le Service Civique tient une place très importante puisque l'un des objectifs, autre que l'enjeu de renforcement de cohésion nationale, est un enjeu d'acculturation aux différents dispositifs d'engagement, parmi lesquels le Service Civique. Ce message est entendu, et dans l'attente de cette généralisation, une meilleure communication devra être assurée dans le cadre scolaire.

La Présidente remercie M. THUILLIER pour la qualité de son intervention, et souligne l'importance de la présence du cabinet lors des réunions du Comité stratégique.

Mme TRELLU-KANE remercie l'ensemble des participants d'avoir engagé ce travail en collaboration avec le Comité stratégique, et d'avoir co-construit le plan d'action avec la prise en compte des différents

retours des groupes de travail, et ce malgré leurs responsabilités et leur charge de travail. Elle expose quelques remarques inhérentes à ce temps de parole.

Point 1 — Axe n° 2 — Accessibilité du Service Civique par les catégories les plus éloignées

Mme TRELLU-KANE suggère que les actions en cours et à destination du public dit éloigné (mineurs décrocheurs, jeunes en situation de handicap, jeunes de quartiers prioritaires) soient relayées, tout en renforçant l'information sur l'ensemble des initiatives engagées.

Axe n° 1 : Charte qualité du Service Civique

Elle demande à ce que l'application de la charte du Service Civique dans le service public soit suivie.

Axe n° 3 : Information du Service Civique auprès des collégiens

Il serait intéressant d'envisager une action, peut être avec la DGESCO, auprès des conseillers principaux d'éducation et des enseignants en collège et lycée, en les formant afin qu'ils deviennent un relais d'information du Service Civique. Ils sont à même d'orienter et d'informer les jeunes qui se questionnent sur leur avenir.

Pour Mme la Présidente, cette dernière proposition est plus une mesure destinée à mieux faire exister le Service Civique dans l'Éducation nationale. Mais c'est une proposition intéressante qui mérite réflexion.

M. THUILLIER apporte un complément d'information sur la mise en place de la charte. Après un travail collectif avec le ministère de la Fonction publique, une version finalisée a été présentée à l'ensemble des acteurs concernés. La charte devrait être signée et communiquée d'ici le début de l'année au plus tard.

Au sujet des publics éloignés (point 3.1 b), il ne faut pas oublier d'inclure l'obligation de formation qui n'est pas spécifiquement mentionnée. Mme la Présidente ajoute qu'à la suite des travaux réalisés l'année dernière, sous la houlette de Mme TRELLU-KANE et de l'UNML entre autres, figurent les missions de Service Civique accessibles aux jeunes de 16 ans et plus. Ces missions sont identifiées par un logo spécifique sur le site Internet.

Marie TRELLU-KANE rappelle que le groupe de travail animé par Unis-Cité au niveau de l'UNML est toujours en cours, et livrera d'ici la fin de l'année un kit destiné au Service Civique pour les mineurs. Pour revenir sur l'obligation de formation, dans les textes réglementaires, les jeunes repérés à travers cette obligation ont une mission d'orientation et d'information des jeunes vers le Service Civique.

Mme JEANNIN se réjouit, au nom de l'UFCV, de la mention d'une formation FALC pour les membres de l'Agence du Service Civique. Cette initiative permettra d'élaborer de nouveaux outils, et participera davantage à l'inclusion des jeunes, un sujet dont l'UFCV est très sensible. Elle souhaite ensuite aborder deux des points de ce plan d'action.

1. Évaluation de l'impact du Service Civique sur les bénéficiaires : ce point est une bonne chose en soi, mais il serait nécessaire d'expliquer la notion de « secteur stratégique », et avoir une idée des axes définis sur ces secteurs stratégiques.

2. Mise en place d'un point de vigilance sur la notion d'appel à projets, qui est un vrai plus pour développer rapidement le dispositif du Service Civique. Il faut toutefois veiller à ne pas occulter l'intérêt du dispositif du Service Civique, à savoir une construction collective née d'un partage d'outils et d'expérience. Ce concept d'appel d'offres ne doit pas nuire à cet esprit d'engagement collectif qui est l'essence même du Service Civique, pour ne pas créer « un repli sur soi-même » de chacune des structures qui participent à cet engagement collectif au service de l'intérêt général. Aider au développement certes, mais en toujours en favorisant cette co-construction.

Pour la Présidente, la notion de travail collectif est bien présente entre les différentes structures.

Mme JEANNIN souhaite juste qu'un point vigilance soit porté sur l'utilisation d'appel à projets pour que cela ne nuise pas à cet engagement collectif, né de toutes les parties prenantes.

Mme la Présidente illustre ses propos par l'exemple de l'appel à projets (auquel l'Agence a participé) lancé par la DIAIR pour le programme Volont'R. Cet appel à projets s'est avéré inspirant et positif :

- 300 réfugiés ont réalisé un Service Civique ;
- 3600 jeunes se sont engagés sur des missions auprès des réfugiés avec un appel à projets national en 2019, et un appel déconcentré en 2020 ;
- Une augmentation de l'engagement des associations sur les deux années.

Si le programme Volont'R s'avère être une source d'inspiration, Mme la Présidente ne voit pas de risque sur la dimension collective du Service Civique, mais peut comprendre la mise en place d'un point de vigilance.

Mlle SEVELIN rebondit sur l'intervention de Mme TRELLU-KANE quant à l'implication des CPE et des professeurs. Selon elle, cette suggestion permettrait d'apporter davantage de visibilité au Service Civique. Plus tôt les jeunes seront informés de l'existence du Service Civique, plus les jeunes en situation de décrochage trouveront un point d'ancrage par le biais du Service Civique, et des différentes opportunités offertes l'Éducation nationale. Cette initiative permettrait d'éviter que ces jeunes ne se retrouvent complètement isolés, ne sachant pas auprès de qui tourner pour demander de l'aide.

La Présidente demande à ce que cette intervention soit référencée dans le champ où est mentionnée la place du Service Civique à l'Éducation nationale. Cette mention sera intégrée comme idée spécifique. Il faut bien sûr comprendre que l'Éducation nationale inclut l'enseignement général, technologique et professionnel.

Au sujet de la mention entre parenthèses « *figure thématique spécifique ou champ spécifique* », une ancienne chargée de mission de l'Agence, Mme Adélaïde PLOUX-CHILLES en charge de la question des études et des évaluations à l'Agence, a démontré qu'il n'était pas possible de réaliser une étude d'impact général du Service Civique. Il était préférable d'identifier des champs, des domaines, de travailler sur un groupe (comme les jeunes en Service Civique dans l'Éducation nationale ou dans les EHPAD). C'est la signification de cette formule. En raison du départ d'Adélaïde et du recrutement en cours de son ou sa successeur(e), le sujet a été mis en retrait.

M. KNECHT reconnaît que le terme « *stratégie* » n'est pas adéquat. Comme l'a précisé Mme la Présidente, des études d'impact du Service Civique sur les jeunes seront menées. Cela soulève des sujets scientifiques de comparabilité d'expériences notamment ; tout cela nécessite de se tourner, au sein des nombreux secteurs du Service Civique, sur des champs homogènes pour avoir des études fiables. Le mot « *stratégique* » ne convient pas, ce terme sera modifié, et aujourd'hui il faut le comprendre comme « *des secteurs circonscris, homogènes pour la qualité des études* ».

C'est en collaboration de M. David MONGY, de Mme Maëva BOITEL, et de toutes les équipes qui pilotent ce travail, que Mme la Présidente prendra en compte les différentes contributions issues des travaux précédents des membres du Comité stratégique, les demandes d'ajustements et les ajouts. Ce document sera amendé et présenté au Conseil d'administration le 8 décembre. Une fois validée par le Conseil d'administration, la version finale sera adressée au Comité stratégique.

Présentation des dispositifs de contrôle des organismes d'accueil

La Présidente donne la parole à Mme MAUPILIER, cheffe de pôle Contrôle et animation territoriale, et rappelle que le contrôle à l'Agence du Service Civique est une approche de résolution de problèmes, et non de dénonciation.

Mme MAUPILIER présente la mission de contrôle à l'Agence de Service Civique pour faire la transition avec le plan d'action 2021, en lien avec l'axe 1 relatif à la montée en charge du Service Civique dans le respect des fondamentaux.

L'objet du contrôle s'accompagne de mesures destinées à s'assurer du respect des fondamentaux du Service Civique. Le contrôle en fait partie, au niveau de la conformité, de la mise en œuvre des agréments par rapport au texte de base constitué par le code du service national. Mais le contrôle a

aussi pour objectif de s'assurer du bon usage des dépenses des fonds publics lors des contrôles. Il s'agit de vérifier l'utilisation des aides versées aux organismes sans but lucratif, par mois et par volontaire, ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la formation civique et citoyenne des jeunes du PSC1.

La mise en œuvre de cette fonction régaliennne du contrôle se fait sur place, et sur pièces. Il s'agit de rencontrer, systématiquement, les acteurs et les responsables de la structure. Le cadre du contrôle est la conformité au Code du service national. Cette compétence de l'Agence est précisée dans l'article L120-2.6 qui précise que l'Agence du Service Civique est en charge de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre du Service Civique. Un article R précise que l'autorité administrative ayant délivré l'agrément peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de la mission. L'autorité administrative est représentée par l'Agence du Service Civique pour les agréments nationaux, et les correspondants au niveau territorial (préfets de région et de départements), et par délégation, les services déconcentrés correspondants. Les référents du Service Civique en région et en département sont chargés du contrôle du Service Civique.

Mme MAUPLIER dresse ensuite un panorama de l'activité du pôle Contrôle et animation territoriale.

1. Quelques chiffres :

- Depuis 2015, le nombre de contrôles réalisés a doublé avec le franchissement du cap des 1000 contrôles réalisés en 2018, avec une stabilisation pour 2019. Les chiffres 2020 ne sont pas encore stabilisés.
- Les contrôles peuvent conduire à une procédure de retrait d'agrément total ou partiel.
 - **Retrait d'agrément total** : retrait d'un agrément total à une structure dans le cadre d'un agrément simple, collectif ou par intermédiation.
 - **Retrait d'agrément partiel** : lorsque certaines structures émergeant sur un agrément collectif ou par intermédiation sont retirées du retrait d'agrément.
- En 2019, 38 procédures de retrait d'agrément sur l'ensemble du pays ont été lancées. Certaines sont encore en cours, et d'autres ont été levées, dans le cadre de la mise en conformité.

2. Taux de contrôles

Le taux de contrôle est représenté par le nombre de contrôles réalisés par rapport aux nombres de structures agréées ayant accueillies des volontaires l'année précédente.

Exemple : en 2019, ce taux de contrôle s'établit en moyenne à 10 % au global, 10 % sur les agréments locaux délivrés dans les régions et départements (il y a environ près 10 000 porteurs d'agréments locaux), ce qui donne un résultat de près de 20 % de taux de contrôle sur les agréments nationaux. Ces agréments sont contrôlés par les agents du Service Civique, et sont fortement appuyés par les référents en département et en région, qui contrôlent sur deux niveaux d'agréments (les leurs, et en participant au programme de contrôle de l'agent du service civique).

3. Qui contrôle

L'Agence et les délégués territoriaux, qui interviennent sur mandat de l'Agence du Service Civique, puisqu'ils ont une compétence sur leurs propres niveaux d'agrément. Cette intervention est encadrée par une lettre de mission avec une articulation très fine sur le pilotage organisé du Service Civique.

4. La programmation

Le pilotage de l'activité de contrôle est encadré annuellement via une instruction annuelle qui précise les objectifs de contrôle, mais aussi les modalités de contrôle à la fois pour l'Agence au niveau national et pour les services déconcentrés. L'Agence du Service Civique associe fortement les services déconcentrés sur son programme de contrôle national : en 2019, 93 contrôles ont été réalisés, sachant

que l'Agence ne pourrait pas à elle seule réaliser l'ensemble de ces contrôles ; c'est un résultat historiquement élevé.

La programmation s'appuie sur des outils d'aide qui permettent de lister et de prioriser les contrôles à réaliser chaque année. Compte tenu du nombre de structures agréées (environ 10 500), prioriser est nécessaire, car il ne s'agit pas de faire uniquement des contrôles sur une base aléatoire.

Depuis fin 2018, l'Agence de Service Civique a mis en œuvre un outil d'aide à la programmation des contrôles qui repose sur la cartographie des risques. Tout au long de la vie d'un agrément, des zones de risques ont été identifiées pour ensuite être synthétisées sur la base d'une batterie d'indicateurs (50 indicateurs pour 9 thématiques de risques).

Exemples de thématiques : non-respect des droits des volontaires ; risques relatifs à l'activité du tutorat

Cette batterie d'indicateurs permet sur l'ensemble des organismes agréés de coter un niveau de risque. C'est un outil d'aide à la programmation, et il ne s'agit pas d'avoir une application littérale de cet outil qui est conforté et croisé avec les informations disponibles en levant des réclamations, des fonctionnements des structures. C'est tout ce système d'alerte qui permet ensuite de réviser la programmation des contrôles au niveau de l'Agence du Service Civique. Cette méthodologie a été testée dans un premier temps fin 2018 et mise en œuvre en 2019.

Les contrôles sont programmés grâce à cet outil que les services déconcentrés de l'État (DRJSCS et DDCS) ont commencé à utiliser pour programmer les contrôles sur leurs agréments locaux en 2020. C'était le premier exercice de test de cet outil au niveau local. Un retour d'expérience sera réalisé, les équipes seront suffisamment outillées pour réaliser des contrôles efficaces et se rendre dans les structures qui ont besoin d'être examinées et accompagnées.

La majorité des contrôles émarginent sur ce programme, par contre le pôle conserve à tous les niveaux (national ou local) une petite capacité de contrôle pour opérer des contrôles hors programme afin d'être réactif en cas d'urgence, de réclamations, de situations graves. La plupart des contrôles sont annoncés, mais certains contrôles sont aussi inopinés pour permettre de vérifier des situations complexes, des situations de mise en responsabilité des jeunes ou de substitution à l'emploi.

5. Les étapes du contrôle

Le plus souvent, lorsqu'il s'agit d'un contrôle inscrit au programme de contrôles annuels, la structure est prévenue. Un premier contact, souvent informel, est établi pour caler une date afin de s'assurer de la présence de chacun. Le contrôle est ensuite annoncé par une lettre de lancement de la procédure de contrôle avec tous les intéressés en copie. Si c'est un organisme, le directeur de la structure d'accueil sera informé, ainsi que le siège.

S'il s'agit d'un contrôle inopiné, il n'y aura pas cet échange préalable, et ce choix d'une date connue, mais le contrôleur sera muni d'une lettre de mission équivalente à mandat pour réaliser le contrôle. Le contrôle se fait sur place et sur pièces, avec des rencontres auprès des jeunes, des tuteurs, des responsables de la structure, la vérification de certaines pièces (contrats, pièces comptables).

La transmission des conclusions se fait par courrier, car c'est une procédure écrite. Le courrier qui accompagne le rapport de contrôle peut être décisionnel, il est signé par l'autorité administrative délégataire.

- Si c'est un agrément national, il sera signé par l'Agence du Service Civique.
- Si c'est un agrément local en délégation, il sera signé par le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale.

Le contrôle peut aboutir, dans certaines situations, à un retrait d'agrément avec le lancement de la procédure de retrait d'agrément. Comme elle s'inscrit dans une démarche avec décision coercitive, un contradictoire est mis en place ; ce contradictoire n'aura de sens que si une procédure de retrait d'agrément est lancée. Si ce n'est pas le cas, un courrier listant des recommandations accompagne le rapport de contrôle. Il peut y avoir un échange, des discussions ou des transmissions de remarques par rapport aux conclusions du contrôle, mais comme ce travail est réalisé dans une démarche collaborative

avec l'ajout de quelques remarques et conseils, cela se concrétise souvent par la transmission d'un plan d'action en correctif sur les points listés.

6. Les suites du contrôle

Le procédé va de la recommandation au retrait d'agrément. Un ensemble d'écart à la norme par rapport à la réglementation du service national et un faisceau d'indices convergents conduisent au retrait d'agrément.

Pour les conclusions du contrôle qui aboutissent à de simples recommandations, un corpus de bonnes pratiques professionnelles se met en place. Il est décliné dans l'ensemble des publications de l'Agence du Service Civique, et s'appuie sur une doctrine, et une expérience commune, qui a permis d'aboutir à ces recommandations. Elles ne sont pas précisément normées au regard du code de service national.

Principaux motifs de retrait d'agrément (retraits prononcés ces dernières années)

- Écart considérable entre la mission agréée, et la mission réalisée.
- Jeunes mis en situation de substitution à l'emploi, et de mise en responsabilité excessive.
- Situation de mauvaise mise en œuvre du Service Civique, avec des recrutements systématiques sur profils, une absence de tutorat.
- Absence de formation des tuteurs.
- Absence de mise en œuvre de la formation civique, citoyenne et volontaire ;

C'est l'ensemble de toutes ces informations qui tendent à une décision de retrait d'agrément.

Plus rarement, il existe aussi des détournements du dispositif (pratiques frauduleuses, taux horaires insuffisants, Service Civique fictif), qui conduisent au retrait de ces agréments.

La Présidente remercie Mme MAUPILIER pour sa présentation, et souligne l'importance d'expliquer ce dispositif et ses règles aux organismes.

M. BERTHIER souhaite savoir si les supports de présentation seront partagés.

M. HUET réagit au nom de la Ligue de l'enseignement qui a été un des premiers organismes nationaux à être contrôlé en 2019 - 2020. Selon lui, si l'organisme avait eu un aperçu de ce qui a été présenté par Mme MAUPILIER, le contrôle se serait passé dans de meilleures conditions (même s'il s'est bien passé). La Ligue de l'enseignement avait demandé à profiter de ce cadre de contrôle plus en amont, afin d'informer ses réseaux et les aider à préparer ces contrôles. M. HUET remercie également Mme MAUPILIER et son équipe pour leur réactivité et leur gestion rigoureuse face à un grave problème que la Ligue a rencontré dans son réseau. Les échanges fructueux et la mobilisation de l'équipe ont permis de stopper ce dispositif malveillant.

Mme MAUPILIER félicite M. HUET et la Ligue pour leur vigilance dans leur gestion. C'est un travail collaboratif entre la Ligue de l'enseignement et les équipes de Mme MAUPILIER qui a permis de résoudre cette situation.

La Présidente remercie M. HUET pour son témoignage. Mme la Présidente considère que si le contrôle est indispensable, l'accompagnement en amont de tous les organismes est essentiel afin que chaque organisme s'approprie les fondamentaux du Service Civique. Il s'agit de résoudre des problèmes.

Pour M. HUET, la difficulté est liée au mode de fonctionnement et à la façon dont est gérée la notion de contrôle. La Ligue est un organisme très décentralisé, avec une « tête de réseau nationale » qui doit être positionnée dans la logique de contrôle. Et c'est en ça que le document de Mme MAUPILIER permet une meilleure connaissance du dispositif, surtout pour les organisations à multiples niveaux. Le travail qui a été présenté va dans le bon sens.

La Présidente revient sur l'émission Cash Investigation qui présentera un portrait assez défavorable du dispositif de Service Civique. Cependant, la présentation de Mme MAUPIER montre que l'Agence et les services déconcentrés sont équipés pour contrôler. Et lorsque Mme MAUPIER annonce un nombre de contrôle historiquement élevé, cela démontre que l'organisation agit et veille, et que le nombre de contrôles augmente en parallèle de la montée en charge.

M. KNECHT souligne à son tour que le contrôle est également effectif en amont du déroulé de la procédure d'agrément. Le contrôle de la conformité aux fondamentaux du Service Civique préside à l'ensemble des activités de l'Agence et de ses délégués territoriaux. Le principe du contradictoire est un principe très fort dans ce dispositif de contrôle du Service Civique. Hormis dans des situations très particulières de retraits d'agrément que prévoit le Code du service national pour des situations problématiques, la dimension accompagnatrice est très présente, avec ce principe d'amélioration dans le contrôle, y compris quand une procédure de retrait d'agrément est déclenchée. C'est le début d'une période pendant laquelle l'organisme se retrouve sous le coup assumé d'un risque de retrait d'agrément. L'organisme concerné a alors la possibilité de démontrer qu'il a mis fin à des sujets problématiques, avec un droit de suite. Les discussions sont contradictoires, respectueuses des enjeux de chacun, et la possibilité existe pour les organismes de faire valoir leurs éléments et leurs actions.

M. BERTHIER réitère sa question sur la mise à disposition des documents. *(La réponse est inscrite sur le tchat).*

La Présidente fait un dernier tour de table pour recueillir les attentes spécifiques, et les sujets à présenter à la prochaine réunion plénière qui aura lieu en mars.

Mlle SEVELIN s'adresse à l'assemblée au nom du Collège des volontaires pour remercier Mme la Présidente et l'ensemble du Comité pour leur accueil bienveillant et chaleureux. Le Collège se réjouit de la qualité d'écoute devant les propositions qu'il a pu soumettre.

La Présidente renouvelle sa joie d'accueillir le Collège des volontaires au nom du Comité stratégique. Elle remercie l'ensemble du personnel de l'Agence et le Comité stratégique pour la qualité de leur travail, et propose de clôturer cette session du 47^e Comité stratégique.

La séance est levée à 13 heures 00.